



SYNDICAT APICOLE DU VAL D'OISE
Affilié à L'Union Nationale de l'Apiculture Française



Appel de cotisation adhérent année 2018

Attention : pour être valable, ce document doit être soigneusement rempli de façon lisible et complet

Nom et prénom :

Adresse complète :

Téléphone : Email :

Nombre de ruches et ruchettes : N° Apiculteur (NAPI) :

L'adhésion ne pourra pas être prise en compte si l'un des deux derniers renseignements ci-dessus manque, sauf pour ceux qui n'ont pas encore de ruches. ATTENTION : la déclaration du nombre de ruches lors de la souscription à l'assurance, doit correspondre au nombre de ruches déclarées auprès de la DGAL. En cas de différence entre les deux, l'assurance applique un calcul à la proportionnelle très pénalisant, lors du remboursement (en cas de sinistre).

<p>Cotisation syndicale de base : La cotisation de base comprend l'adhésion au SAVO 11 € (y compris l'écotaxe et juridique), l'adhésion UNAF 1 €, la revue "Abeilles et Fleurs" pour l'année entière à 27 €, l'accès au rucher école de Pierrelaye et le prêt gratuit d'ouvrages de la bibliothèque du syndicat.</p>	39,00 €
<p>Cotisation GDSAIF (facultative mais obligatoire si vous souhaitez commander des lanières) :</p>	15,00 €
<p>Droit d'inscription : Pour tout nouvel adhérent, est payable seulement la 1^{ère} année.</p>	8,00 €
<p>Assurances, choisir entre l'une des quatre formules :</p>	
<p>❖ Formule 1 : Responsabilité civile (280€ de franchise) et protection juridique - 0,08 € par ruche ou ruchette – 280 € de franchise (exemple : vous avez 12 ruches et ruchettes. La cotisation est de 0,08 € X 12 = 0,96 €)</p> €
<p>❖ Formule 2 : formule 1 (280€ de franchise pour le RC) + incendie (228€ de franchise) + catas. Naturelle (1140€ de franchise) - 0,44 € par ruche et 0,29 € par ruchette (ex : vous avez 12 ruches et 2 ruchettes. La cotisation est de 0,44 € x 12 + 0,29 € x 2 = 5,86 €)</p> €
<p>❖ Formule 3 A: Multirisque : Responsabilité civile (franchise de 280€), protection juridique, Incendie (228€ de franchise), Evènement climatique (228€ de franchise), Catastrophe naturelle (1140€ de franchise), vols et détérioration (10% avec minimum de 200€) - 1,35 € par ruche et 0,84 € par ruchette (exemple : vous avez 12 ruches et 2 ruchettes. La cotisation est de 1,35 € X 12 + 0,84 X 2 € = 17,88 €)</p>, ... €
<p>❖ Formule 3 B: identique formule 3 A avec un meilleur remboursement à la ruche ou ruchette - 2,20 € par ruche et 1,52 € par ruchette (exemple : vous avez 12 ruches et 2 ruchettes. La cotisation est de 2,20 € X 12 + 1,52 X 2 € = 29,44 €)</p>, ... €
<p>Ceux qui souscrivent à l'assurance multirisque doivent remplir complètement, dater et signer les 2 parties du formulaire ci-joint et renvoyer au trésorier ce formulaire entier avec le présent bordereau.</p>	
<p>Total à payer par chèque à l'ordre du SAVO :</p> €

Date :

Signature :

Envoyez cet imprimé, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre du SAVO, à la trésorière : Mme Sylvie Charlot, 85 rue St-Jean, 95300 PONTOISE, avant le 31/12/2017